



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des parcs zoologiques

Question écrite n° 37126

Texte de la question

M. Pascal Brindeau attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la situation des parcs zoologiques. Les conséquences économiques de la crise sanitaire sont extrêmement lourdes pour ce secteur d'activité. Le décret n° 2020-695 du 8 juin 2020 relatif au fonctionnement du dispositif d'aide financière à destination des cirques animaliers, des parcs zoologiques, des refuges et de tout autre établissement apparenté à un cirque animalier ou à un parc zoologique a permis l'octroi d'une aide de l'État destinée à prendre en charge les frais d'alimentation, de soins et d'entretien pour leurs animaux. La seconde fermeture des parcs zoologiques depuis le 29 octobre 2020 est un nouveau coup d'arrêt dramatique, accru par la non reconduction de l'aide d'État, celle-ci n'étant prolongée qu'au bénéfice des seuls cirques animaliers. Les parcs zoologiques, qui doivent faire face à des charges fixes très importantes, doivent également assurer des missions réglementaires de conservation des espèces, d'éducation du public et de recherches scientifiques. Les frais fixes incompressibles liés au bien-être animal représentent 60 % du chiffre d'affaires sur les entrées des parcs zoologiques en fonctionnement normal. Devant cette situation, il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour soutenir les parcs zoologiques et leur permettre de poursuivre leurs activités.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Brindeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37126

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2259

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)